


Labellisation des Points conseil budget (PCB) : appel à manifestation d'intérêt 2020

	<p>Parmi les mesures de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, figure la généralisation des PCB. Les objectifs des Points conseils sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 31 juillet à minuit.</p>
---	---

Qu'est-ce qu'un Point conseil budget ?

Les Points conseil budget (PCB) sont des structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Le gouvernement a annoncé la labellisation de 400 PCB d'ici 2022 avec pour chaque structure labellisée un financement de 15 000 € par an. 150 structures ont été labellisées dès 2019 et 250 seront labellisées en 2020.

La mise en place des PCB dans le Val-de-Marne

A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt pour 2019, 2 structures ont été labellisées dans le Val-de-Marne :

- CRESUS Ile-de-France
- UDAF 94

Le label Point conseil budget

Pour être labellisé, le PCB doit mettre en œuvre les actions suivantes : accueil, écoute et information, accompagnement budgétaire et accompagnement à la procédure de surendettement.

Il s'engage notamment à :

- suivre une formation comprenant un socle thématique commun
- renseigner un rapport d'activité annuel
- s'inscrire dans le maillage territorial pour l'accès aux droits et l'inclusion bancaire.

Certains PCB interviennent également auprès des créanciers locaux.

Pour bénéficier du label « Point conseil budget », toutes les structures doivent déposer une candidature selon les modalités précisées au cahier des charges. **Seules les structures retenues peuvent utiliser le label PCB.**

Ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt 2020 pour la labellisation « Point conseil budget »

L'appel à manifestation pour la labellisation de 250 PCB supplémentaires est désormais ouvert sur l'ensemble du territoire national du **5 juin au 31 juillet 2020 à minuit** (heure de France hexagonale).

Les candidatures doivent être transmises par courriel ou courrier à votre préfecture de région, selon les modalités définies dans le cahier des charges.

Pour 2020 un objectif de 51 PCB est à atteindre en IDF soit 22 PCB en plus sur la région.

L'appel à manifestation d'intérêt est en ligne au lien suivant :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB>

Pour plus de renseignements et pour consulter la Boîte à Outils PCB, rendez-vous sur : mesquestionsdargent.fr

Pour la région Ile-de-France, 22 PCB pourront être labellisés en 2020.

Les dossiers des candidats sont à transmettre par courrier ou courriel à :

Adresse postale :

DRJSCS d'Ile de France
6/8 rue Eugène Oudiné CS 81360
75634 Paris cedex 13

Adresse courriel :

drjscs-idf-insertion-integration@jscs.gouv.fr

Vos contacts au sein de la DDCS du Val-de-Marne, pour plus de renseignements :

Service des politiques sociales - ddcs-politiquessociales@val-de-marne.gouv.fr

Audrey VENTADOUR – 01.45.17.09.39